## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 Décembre 2022 À 19H00



# N°089-2022 – Avance sur subvention 2023 pour l'association Bout 'Chou

Conseillers en exercice : 28 - Présents : 20 - Excusés avec Pouvoir : 5 - Excusé sans Pouvoir : 0

Absents: 3 - Votants: 25

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 7 DECEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale du 1<sup>ER</sup> Décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

## Mesdames, Messieurs:

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

#### **ETAIENTS EXCUSES**

#### Mesdames, Messieurs:

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à FAUVET Guillaume), MINIER Jean-Philippe (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD).

## **ETAIENT ABSENTS:**

## Mesdames, Messieurs:

JACQUET Aude, RONGEAT Stéphane, ROUSSEL Céline.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association BOUT'CHOU, gestionnaire du dispositif « Petite Enfance » a fait la demande d'une avance sur subvention 2023 pour lui permettre de faire face à ses engagements, principalement les frais de personnel qui ne peuvent attendre le vote du budget 2023.

A ce titre, le Maire propose au Conseil Municipal, au vu de la situation de trésorerie de cette association, de lui verser une avance sur subvention 2023 d'un montant de 20 000 €.

**Considérant** la participation communale de l'exercice 2022 versée à l'association BOUT'CHOU, Considérant que la participation 2023 si elle devait être inférieure à 2022, sera supérieure à au moins 4 fois l'avance sollicitée,

Considérant l'impact du contexte sanitaire et les situations de trésorerie de l'association,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20221207-089-2022-DE

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une avance sur subvention 2023 d'un montant de 20 000 euros à l'association BOUT'CHOU, gestionnaire du dispositif « Petite Enfance ».

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2023 à l'article 6574.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire,

**Guillaume FAUVET** 

Le secrétaire

**Patrick BOUVARD** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur